



Ouagadougou, le 19 AOUT 2024

N°2024 _____ MESRI/SG/DGCOB/DBE

0051

COMMUNIQUE

1. Appel à candidature

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) a l'honneur de porter à la connaissance des **bacheliers de la session de 2024**, que la **République Algérienne Démocratique et Populaire** met à la disposition du Burkina Faso, **dix (10) bourses d'études d'«Excellence»** pour des études **de cycle licence** en Sciences et Technologie au titre de l'année académique **2024-2025 dans les Écoles Nationales Supérieures** en raison de **deux (02) bourses maximum par écoles**.

2. Domaines de formation et conditions d'accès

Les domaines de formation concernés et les conditions d'accès par lesdites bourses sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Domaines/Filières de formation	Séries de baccalauréat, après équivalence	Conditions d'accès
<i>Sciences et Technologies</i>	- C - D - E	Moyenne Générale du baccalauréat $\geq 15/20$ avec : - la note de Mathématiques au baccalauréat $\geq 12/20$ et - la note de Physique au baccalauréat $\geq 12/20$
<i>Informatique et Mathématiques</i>	- C - D - E	Moyenne Générale du baccalauréat $\geq 15/20$ avec la note de Mathématiques au baccalauréat $\geq 13/20$
<i>Architecture</i>	- C - D - E	Moyenne Générale du baccalauréat $\geq 15/20$ avec la note de Mathématiques au baccalauréat $\geq 13/20$

Domaines/Filières de formation	Séries de baccalauréat, après équivalence	Conditions d'accès
<i>Sciences de la Nature et de la Vie</i>	- C - D	Moyenne Générale du baccalauréat $\geq 14/20$ avec la note de Sciences de la Vie et de la Terre au baccalauréat $\geq 12/20$
<i>Sciences Agronomiques</i>	- C - D	Moyenne Générale du baccalauréat $\geq 14/20$ la note de Sciences de la Vie et de la Terre au baccalauréat $\geq 12/20$
<i>Sciences Vétérinaires</i>	- C - D	Moyenne Générale du baccalauréat $\geq 14/20$ la note de Sciences de la Vie et de la Terre au baccalauréat $\geq 12/20$

La liste des Écoles Nationales Supérieures concernées par lesdites bourses par domaine de formation peut être consultées à la Direction Générale du Conseil à l'Orientation universitaire et des Bourses (DGCOB), ex CIOSPB ou sur le site www.dgcob.gov.bf.

3. Conditions de candidature

Peut faire acte de candidature, tout bachelier de la session de 2024 remplissant les conditions suivantes :

- être de nationalité burkinabè ;
- être titulaire du baccalauréat de la **session de 2024**, obtenu à l'issue des épreuves du premier tour ;
- remplir les conditions d'accès exigées pour chaque domaine ;
- **ne pas être âgé de plus de 22 ans révolus au 31 décembre 2024** pour les candidats titulaires des autres séries de baccalauréat.

4. Composition du dossier de candidature

Les candidats à ces bourses peuvent soumettre leurs dossiers de demande de bourse sur la plateforme CampusFaso à travers le lien suivant : www.campusfaso.bf ou déposer en version physique (papier) à la DGCOB, composés des pièces suivantes :

1. une fiche technique à retirer à la DGCOB ou à télécharger sur le site web de la DGCOB à l'adresse suivante : www.dgcob.gov.bf, dûment remplie et précisant la filière choisie ;
2. l'original de l'extrait d'acte de naissance ou la photocopie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ;
3. l'original de la copie certifiée conforme du certificat de nationalité ou la photocopie légalisée du certificat de nationalité burkinabè ;
4. une photocopie légalisée de l'attestation du baccalauréat ;
5. une photocopie légalisée du relevé de notes du baccalauréat ;

6. une photocopie légalisée des trois (03) premières pages du passeport burkinabè en cours de validité ou le récépissé de dépôt pour l'obtention du passeport annexé à la photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ;
7. un certificat médical ;
8. deux (02) photos d'identité récentes. Pour les candidats qui déposent en ligne, charger les photos sous format PNG ou JPEG dans le champ réservé aux photos.

5. Procédure de dépôt en ligne du dossier

Pour le dépôt en ligne, les dossiers de candidature doivent être déposés, dans la période allant **du 20 au 24 août 2024** jusqu'à 23 heures 59 minutes sur le site : <https://campusfaso.bf/> dans la rubrique bourse.

Pour la procédure, une fois connecté à la plateforme CampusFaso, le candidat doit :

- créer un compte INE (Identifiant National d'Etudiant) s'il n'en a pas. Il doit s'assurer de conserver soigneusement son mot de passe de connexion qu'il recevra par email ;
- se connecter à son compte INE à l'aide de son identifiant (INE) et du mot de passe reçu par email ;
- cliquer sur la rubrique « Bourse » pour accéder à l'espace de dépôt de son dossier de candidature à la bourse ;
- renseigner tous les champs et **charger les scans de toutes les pièces constitutives** du dossier de candidatures aux champs qui y sont réservés ;
- valider sa candidature.

6. Recommandations pour le dépôt en ligne des dossiers

Le candidat doit s'assurer :

- avant de commencer la procédure de dépôt en ligne, de disposer d'une bonne connexion ;
- avant de commencer la procédure de dépôt en ligne, de scanner de manière lisible toutes les pièces requises; vérifier que la taille maximale de chacune des pièces scannées (fichiers) et à joindre au dossier ne dépasse pas cinq (05) Mégaoctets (Mo) ;
- d'enregistrer son dossier avant la date limite de dépôt des candidatures ; **se reconnecter après le dépôt pour vérifier que son dossier est bien complet et que toutes les pièces ont été bien chargées dans les champs appropriés de l'espace de candidature** ;
- d'avoir reçu un email de confirmation, après avoir soumis avec succès sa candidature ; **la réception de l'email de confirmation ne garantit pas la conformité du dossier aux termes du communiqué mais indique que le dossier a été effectivement déposé.**

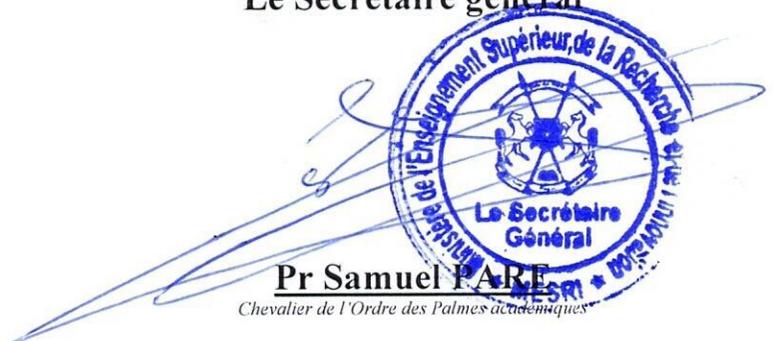
7. Procédure de dépôt en version physique (papier) du dossier

Les dossiers de candidature en version physique (papier), sont reçus **du 20 au 23 août 2024 de 8h00 à 16h00** à la Direction Générale du Conseil à l'Orientation universitaire et des Bourses (DGCOB), ex CIOSPB sis au 261, avenue de la Grande Chancellerie à Ouagadougou.

8. Conditions et modalités d'examen du dossier

- Les dossiers de candidature seront examinés en tenant compte de la moyenne obtenue à l'examen du baccalauréat et des conditions d'accès à la filière demandée.
- Les Écoles Nationales Supérieures dispensent des formations de cinq (05) ans après le baccalauréat en deux cycles (02 ans de formation de base et trois ans de spécialité).
- L'accès à la spécialité est conditionné par la réussite à un concours organisé par chaque école.
- Les formations dans les Écoles Nationales Supérieures sont sanctionnées par le **diplôme d'Ingénieur d'Etat, le diplôme d'Architecte ou le diplôme en médecine vétérinaire.**
- **Tout dossier incomplet est irrecevable.**
- **Toute attribution d'une bourse pour des études dans une filière choisie est définitive, tout changement de filière entraîne systématiquement la déchéance de la bourse.**

**P/le Ministre et par délégation,
Le Secrétaire général**



Pr Samuel FARE
Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques

Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
Le Secrétaire Général